



Ōuvre d'Assistance aux Bêtes d'Abattoirs
10, place Léon Blum – 75011 Paris

L'**OABA** est une **association spécialisée dans la protection des animaux destinés à la consommation humaine**. Elle **lutte** en France contre la **maltraitance animale et agit pour une meilleure prise en compte du bien-être animal et de sa bientraitance, de l'élevage à l'abattoir**. Elle promeut une **information des consommateurs**.



Créée en 1961, l'OABA a obtenu dès 1964 une **avancée significative pour la cause animale avec le décret "d'abattage humanitaire"** rendant obligatoire l'étourdissement préalable à l'abattage de tout animal, afin de le priver de conscience et de douleur lors de la saignée.

Forte de son **équipe de spécialistes (vétérinaires, juristes, ingénieurs)**, elle ne cesse d'œuvrer pour l'amélioration des **conditions d'élevage, de transport et d'abattage des animaux de ferme**.

Elle est la **seule association sollicitée à visiter les abattoirs** pour des audits visant à améliorer les pratiques d'abattage et à faire respecter les règles de protection animale.



L'OABA est également l'une des seules associations nationales à **prendre en charge des animaux de ferme maltraités ou abandonnés**, dont certains formeront le **Troupeau du Bonheur**.

La **sensibilisation** des citoyens, des professionnels et des décideurs est essentielle. Pour l'OABA, les évolutions de la réglementation et les **recours juridiques** sont nécessaires pour faire évoluer la condition animale.

L'OABA est reconnue d'utilité publique en 1965, C'est la première et pendant longtemps la seule association spécialisée dans la protection des animaux de ferme, elle reste la référence en matière de défense des animaux de l'élevage à l'abattoir. Un de ses combats historiques est de **systématiser l'abattage avec étourdissement**

Les missions de l'OABA

Expertise

L'OABA contribue à l'amélioration de la réglementation concernant la protection animale par des propositions d'amélioration de la réglementation. Elle contribue également à la rédaction de [guides de bonnes pratiques](#) et de recommandations comme en matière de [caméras de contrôle en abattoirs](#).

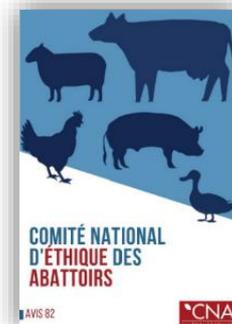
L'OABA participe à des [organismes consultatifs](#) : Conseil national d'éthique des abattoirs (CNEAb), Conseil national d'orientation de la politique sanitaire animale et végétale (CNOPSAV), groupe d'expert de l'Agence nationale de sécurité de l'alimentation, de l'environnement (ANSES).

L'OABA forme des auditeurs dans le cadre des [audits](#) en abattoirs. L'OABA dispense également des formations à des ingénieurs agronomes, de futurs inspecteurs de santé publique vétérinaire, des avocats et magistrats.

L'OABA agit en faveur d'une consommation responsable par le biais d'une information sur les pratiques d'élevage, de transport et d'abattage.

<http://www.etiquettebienetreanimal.fr/>

L'OABA engage des actions judiciaires contre les auteurs de maltraitance animale et des recours devant les tribunaux administratifs contre des décisions illégales.



Le 26 février 2019, après sept années de procédures, l'OABA obtient un Avis de la Cour de Justice de l'Union Européenne qui considère que l'abattage sans étourdissement, "ne respectant pas des normes élevées de bien-être animal", ne peut pas bénéficier du logo AB. Ainsi Bio et halal sont incompatibles.

Sur le terrain

L'OABA réalise des [audits](#) de protection animale à la demande des abattoirs ou d'enseignes de la grande distribution afin de mieux prendre en compte la bien-être animale, dans le cadre de conventions.

L'OABA lutte contre la maltraitance animale en [prenant en charge](#) des animaux de ferme à la demande des Services de l'Etat. Elle mène des [actions pénales](#) à l'encontre des auteurs de mauvais traitements ou d'abandon de soins de cheptels

L'OABA veille sur des animaux de ferme abandonnés ou maltraités qui constituent le [Troupeau du Bonheur](#) (40 fermes partenaires et plusieurs centaines d'animaux) pour qu'ils y vivent enfin une vie paisible et sans exploitation.



Les sauvetages d'animaux

Chaque opération de [sauvetage](#) pour délivrer les animaux de leur vie de misère a un coût que l'OABA supporte seule. Ce coût est estimé en moyenne à 4 000 € par intervention. Mais ce sont les frais de soins et d'hébergement des animaux qui sont les plus importants (environ 700 000 € en 2020).

Le Troupeau du Bonheur

Créé en **1993** en Savoie, le **Troupeau du Bonheur** est aujourd'hui composé de plus de 400 bovins, ovins, caprins, équidés et cochons répartis dans nos [40 fermes partenaires](#).

Ces animaux **restent protégés jusqu'à la fin de leur vie, sans être conduits à l'abattoir**. Ils peuvent être **parrainés** par nos adhérents.

Des [Journées Portes Ouvertes](#) sont organisées pour les rencontrer.



Nous aider

L'OABA consacre plus des deux tiers de son budget aux actions de terrain : sauvetages d'animaux, entretien du Troupeau du Bonheur et audits en abattoirs. Ces actions ne pourraient se faire sans le soutien et la fidélité des donateurs. [L'aide apportée à l'OABA](#) est indispensable afin d'agir en toute indépendance. **L'OABA ne perçoit aucune subvention.**

Vous pouvez [soutenir](#) l'OABA en faisant un [don en ligne](#) ou en nous [contactant](#)

Nous vous remercions pour toute l'aide que vous pourrez apporter à nos actions.

Le mot du président :

"Les actions de l'OABA auprès des autorités et des professionnels ont permis de faire évoluer les conditions d'élevage, de transport et d'abattage des animaux au cours des soixante dernières années. Nous remercions celles et ceux qui, par leur implication, leur aide et leur soutien, permettent à l'OABA de mener son œuvre pour la protection des animaux. Les animaux de ferme ont besoin de l'OABA pour les défendre. L'OABA a besoin de votre aide pour continuer.

Dr Jean-Pierre KIEFFER, vétérinaire
Président de l'OABA

10, place Léon Blum – 75 011 Paris
contact@oaba.fr
Téléphone : 01 43 79 46 46
oaba.fr

Le bureau directeur et conseil d'administration



PRÉSIDENT

Docteur Jean-Pierre KIEFFER
Vétérinaire



VICE-PRÉSIDENT

Maître Alain MONOD
Avocat au Barreau de Paris



VICE-PRÉSIDENT

Docteur Manuel MERSCH
Vétérinaire



TRÉSORIER

Laurent BODIN
Conseiller en gestion
de patrimoine



SECRÉTAIRE GÉNÉRALE

Danielle HEUSE
Psychologue



ADMINISTRATEUR

Maître Eva SOUPLET
Avocate au Barreau de Paris



ADMINISTRATEUR

Maître Jean-François MANIÈRE
Avocat honoraire



ADMINISTRATEUR

Docteur Nathalie MELIK
Vétérinaire inspecteur



**SECRÉTAIRE GÉNÉRALE
ADJOINTE**

Docteur Bénédicte ITURRIA-LADURÉE
Vétérinaire



ADMINISTRATEUR

Jean-Marie CHUPIN
Chef de projet bien-être animal
Retraité de l'Institut de l'Élevage



MEMBRE D'HONNEUR

Geneviève GAILLARD
Députée honoraire



MEMBRE D'HONNEUR

Gilles QUINET
Contrôleur général honoraire
des services vétérinaires
du ministère de l'Agriculture



MEMBRE D'HONNEUR

Jean-Marie CARDONNA
Magistrat

Conseil
d'Administration

La direction

La direction compte un Directeur général et un Assistant de direction, tous deux de formation juridique.
Sont associées une vétérinaire chargée de la communication
et une ingénieure agronome chargée des missions scientifiques.

Frédéric FREUND
Directeur général
DEA de droit privé



Dimitri NGUYEN
Assistant de direction
Master 2 de droit
de l'environnement



Audrey GROENSTEEN
Chargée de communication
Docteur vétérinaire



Anais GONZALEZ
Chargée de mission
Ingénieure agronome



Les délégués vétérinaires

Les délégués vétérinaires sont chargés des audits protection animale en abattoirs
et des études scientifiques et juridiques sur les conditions d'élevage, de transport et d'abattage des animaux



Michel COURAT



Marylène NAU



Audrey BIGOT



Charles TOUGE

Le secrétariat



Yvonne, Danièle et Marine

PAO



Jacques LEMARQUIS